

Le télétravail recule dans la fonction publique

Marie Malaterre

Largement encouragé depuis et pendant la crise sanitaire, le télétravail recule depuis 2021 dans la fonction publique. C'est du moins ce qu'avance la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) dans le traditionnel "Rapport annuel sur l'état de la fonction publique", publié cette semaine.

En 2022, 15 % des agents publics ont télétravaillé au moins un jour dans la semaine. Un chiffre en baisse de 5 % par rapport à 2021. Cette année-là, encore empreinte de l'épidémie de Covid-19, des confinements partiels et autres couvre-feux, les pouvoirs publics avaient alors largement incité au télétravail. Le taux de télétravailleurs est un peu plus élevé dans le secteur privé.

Le rapport de la DGAFP nous apprend également que c'est dans la fonction publique d'État que la pratique du télétravail est la plus courante, avec près de 23 % des agents concernés, un chiffre en recul de 9 points, contre 13 % dans la fonction publique territoriale et 3 % dans l'hospitalière. Des écarts qui s'expliquent, selon la direction générale, en partie par la proportion plus importante de cadres dans la fonction publique d'État, des cadres qui télétravaillent plus fréquemment que les autres catégories socio-professionnelles dans la fonction publique.

Pour rappel, le télétravail est généralement mis en place dans le cadre d'un accord collectif ou d'une charte élaborée par l'employeur. Sauf situation exceptionnelle, le télétravail dans la fonction publique peut être pratiqué à raison de 3 jours par semaine maximum pour un temps plein.

Les disparités face au télétravail sont également très fortes en fonction des métiers. Le taux de télétravail est élevé pour les cadres administratifs et techniques de la fonction publique, mais aussi pour les professions intermédiaires et les professions de l'enseignement secondaire, du supérieur et de la recherche. En revanche, il est logiquement très faible pour les métiers qui, par essence, ne se prêtent pas au télétravail, comme policier, militaire, pompier, ou encore employé d'accueil et agent de service.

40,4 heures de travail hebdomadaire dans la fonction publique d'État

En matière de temps de travail et d'organisation du travail dans la fonction publique, le rapport annuel nous apprend également qu'en 2022, les agents à temps complet, hors enseignants, déclarent une durée hebdomadaire de travail de 39 heures et 1 606 heures sur l'année. Une durée qui reste plus élevée dans le secteur privé, avec un différentiel de 93 heures.

Les agents de la fonction publique d'État sont ceux qui déclarent la durée de travail hebdomadaire la plus élevée, à 40,4 heures, alors qu'elle s'établit à 38,7 heures dans la territoriale et à 38,2 heures

dans l'hospitalière. Des données comparables à celles relevées en 2021. Par ailleurs, si la durée hebdomadaire habituelle de travail est identique dans le privé et dans le public, la durée annuelle effective de travail des salariés à temps complet du secteur privé reste supérieure.